



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250721-CM_2025_42-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-42

OBJET : TRAVAUX - RENOVATION THERMIQUE ECOLE PAUL VINCENSINI - AUTORISATION DONNÉE À MME LA MAIRE POUR SIGNER DES AVENANTS AU MARCHÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 21 JUILLET 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 17 JUILLET 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 10 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika		X		CHAVASSE D.
ORENGIA	Alain		X		RUCHON E.	BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny		X		TONOLI E.	CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		BIEUVELET L.	JACQUET	Henriette		X		RIGOUDY D.
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles		X		BOITON R.
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BIEUVELET Laetitia

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché public de rénovation thermique de l'école Paul Vincensini est en cours et se poursuivra tout l'été.

Elle rappelle également que toute modification du marché ayant une incidence financière doit faire l'objet d'un avenant validé par le Conseil Municipal.

Aucun conseil n'étant prévu en aout, Madame la Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à signer de potentiels avenants qui nécessiteraient une prise de décision urgente, dans la limite de 5% de marchés initiaux pour chaque lot.

LOT	MONTANT INITIAL	MONTANT AUTORISÉ POUR LA SIGNATURE DES AVENANTS
1 – Menuiseries	302 000,00 € HT	15 100,00 € HT
2 – Isolation	174 647,87 € HT	8 732,40 € HT
3 – Chauffage/ventilation	319 203,83 € HT	15 960,19 € HT
4 - Électricité	39 845 €,00 HT	1 992,25 € HT

CONSIDERANT :

- Que par délibération n°2025-25 en date du 14 avril 2025, le Conseil Municipal a autorisé Mme la Maire à signer le marché initial de rénovation thermique de l'école Paul Vincensini
- Que des modifications ou des ajustements pourraient être nécessaires pour assurer la bonne exécution du marché, nécessitant la signature d'avenants ;
- Qu'aucune réunion du Conseil Municipal n'est prévue en aout
- Que l'autorisation donnée à Mme la Maire pour signer ces avenants permettrait de faciliter et de fluidifier l'exécution du marché.
- Que les travaux doivent impérativement se terminer avant la rentrée scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les avenants marché public de rénovation thermique de l'école Paul Vincensini ainsi que tous les documents s'y rapportant, dans la limite de 5% du marché initial de chaque lot,

DONNE pouvoir à Mme la Maire pour signer tout document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 22 juillet 2025



**Madame la Maire
Edith RUCHON**

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture